

D.R

ARMÉNIE

Liberté de la presse, état des lieux

Le cas **Gevorg Emin-Teryan**

Le 16 octobre marque la Journée de la presse en Arménie. Cette année, elle tient la 50e place sur 180 pays au Classement mondial de la liberté de la presse publié par Reporters Sans Frontières. Elle occupait la 34e place en 2025 (la 80e en 2018, la 61e en 2019). Une tendance que RSF observe à l'échelle mondiale, où d'autres pays marquent des reculs encore plus rapides. Où en est la liberté d'expression et d'opinion dans le paysage médiatique arménien ? Comment les journalistes sont-ils traités par les élites politiques et le pouvoir judiciaire ?

La tribune du Parlement d'Arménie résonne fréquemment d'attaques ou d'insultes bien senties entre élus. Il en va de même vis-à-vis des médias qui les observent, et les tribunaux saisis relaient les plaintes en cascade contestant la couverture critique de l'activité gouvernementale. Autant d'entraves au débat public qui se traduisent par la multiplication de poursuites judiciaires engagées à l'encontre de nombreux journalistes.

C'est pourtant un ancien journaliste qui est à la tête du pays depuis mai 2018. Nikol Pachinian fut rédacteur en chef de *Haykakan Jamanak* (Le Temps arménien) jusqu'en 2012, avant de siéger au Parlement. En 1998, il avait fondé le quotidien d'opposition *Oragir* (Le Journal ou l'Agenda). *Oragir* fait l'objet d'une fermeture judiciaire dès 1999, après la publication d'articles dénonçant des faits de corruption impliquant l'entourage présidentiel, qui lui valent plusieurs procès en diffamation, précise la biographie officielle du Premier ministre. Le rédacteur en chef refusant de payer les amendes auxquelles il est condamné, ou de se rétracter, le journal est fermé par décision de justice, tandis que Nikol Pachinian est condamné en août 1999 à une peine d'un an d'emprisonnement, commuée en sursis en appel.

Il n'empêche, la liberté d'informer n'est pas reine en Arménie. La forte polarisation de la vie publique arménienne touche tous les domaines. Comme partout, le paysage médiatique en ligne s'est considérablement étoffé au détriment de l'audience de la presse papier. Un pluralisme de façade? Comme ailleurs, la presse a un coût, le financement des médias est scruté ou dénoncé. Sa neutralité reste subordonnée, croit-on, à des sponsors

étrangers qui impriment leur marque, ou affiliée à telle ou telle élite financière ou politique. Là encore, rien de nouveau. La frontière entre information, liberté d'opinion, désinformation, propagande, influence, ingérence se brouille. Le professionnalisme s'impose à travers ces contingences ou malgré elles. L'appareil étatique se mobilise et tend à neutraliser toute contrariété, toute objection à la ligne officielle sous forme de plainte en diffamation. Si aucun journaliste arménien n'est en prison à l'heure actuelle (il y en eut), nombre d'entre eux avancent sur le fil du rasoir. La tentation du discrédit a existé bien avant le soupçon de « *guerre hybride* ». Les réseaux sociaux amplifient l'audience de chaque publication, la justice bride et arbitre.



PHOTOLUR

Nikol P. fut rédacteur en chef de Haykakan Jamanak jusqu'en 2012, avant de siéger au Parlement. En 1998, il avait fondé le quotidien d'opposition Oragir.

De la tribune au tribunal

Son parcours de journaliste passe par la télévision et *armenia.tv*. Critique littéraire, philologue, Gevorg Emin-Teryan enseigne le journalisme à l'Université d'État d'Erevan et dans la décennie passée, il en devient le porte-parole. En 2021, il ne l'est plus. Il est limogé : il a soulevé sous forme de pamphlet la question d'une gestion défaillante dont son recteur intérimaire serait responsable. Un litige naît, relatif au solde de ses dernières indemnités, où une modeste cotisation fiscale apparaît impayée – une erreur matérielle au demeurant, un différend que l'université a transformé en grand emballement et le chroniqueur en affaire d'honneur. Une série judiciaire commence, toujours à l'œuvre.

SI AUCUN JOURNALISTE N'EST EN PRISON, NOMBRE D'ENTRE EUX AVANCENT TOUJOURS SUR LE FIL DU RASOIR.

La même année, Gevorg Emin-Teryan crée le média en ligne *Oragir.news*, qui affiche une ligne éditoriale satirique, publie des caricatures irrévérencieuses de Zaven Ohanian, tout en conduisant des interviews en ligne de personnalités publiques sur les thèmes d'actualité. Son audience grandit. La dérision n'est pas du goût de tous. Les publications donnent lieu à des plaintes en réparation, et les plaintes à des poursuites. Cinq ans après, Gevorg Emin-Teryan a déjà fait face à plus de quarante procès liés à ses articles de presse ou à ses posts sur les réseaux sociaux - un record. Il n'en a gagné qu'un seul. Que lui reprochent les autorités ?

S'il est malaisé de se prononcer sur le fond, la pertinence de chaque publication sensible qui questionne la gestion des finances publiques, la légalité des contrats ou des ententes supposées entre ministres, élus et milieux d'affaires, il est aisé d'interroger la fragilité de certaines charges. Qu'Araik Haroutiounian soit caricaturé en citrouille, Tigran Avinian en ayatollah, qu'Alen Simonian soit épinglé pour avoir craché physiquement sur ses détracteurs (épisodes fâcheux autant que publics), qu'une décision de justice concernant la famille de Serpouhie Galyan soit évoquée : autant de plaignants qui portent le tout devant les tribunaux, où l'ancien ministre de l'Éducation, l'ancien chef de cabinet du gouvernement d'alors, le maire d'Erevan, le président de la précédente assemblée nationale, et même l'ancienne ministre de la Justice en appellent au marteau du juge pour infliger dommages et intérêts à *Oragir.news* et son rédacteur en chef pour atteintes présumées à l'image. Ses deux premiers avocats ont dû jeter l'éponge, tant leur cabinet croulait sous le poids des procédures « *officielles contre* Oragir ».

Interview :

« *Cela ne s'arrête plus. Je suis devenu une cible. Tout ce que j'écris sur le site d'Oragir.news, tout ce que je poste sur* Instagram *ou* Facebook *est scruté, et donne lieu à des accusations démesurées. Il suffit de dire que cela touche à la sécurité du pays pour me poursuivre à tout propos. Les tribunaux sollicitent l'interprétation la plus injurieuse de chaque phrase, sans passer par l'étape du droit de réponse.* **>>>**

>>> *En résumé, on ne nous interdit pas de nous exprimer, mais dès que l'on publie quelque chose contre un membre du gouvernement, même si nous écrivons la vérité, cela se transforme en infraction, en procès et devient une question d'argent. Des procédures qui nous épuisent et nous ruinent.* »

Le journaliste aux quarante procès

Son activité éditoriale ne se limite pas aux sujets qui fâchent. Son nom de famille rappelle un lignage littéraire et engagé qui fait partie du patrimoine culturel arménien. Gevorg Emin, son grand-père fut essayiste et poète. Le poète Vahan Teryan, son arrière-grand-père, est enseigné dans les écoles. Durant la période bolchevique, celui-ci est membre du Commissariat du peuple aux nationalités et collecte des témoignages d'orphelins arméniens survivants, qui seront édités par son descendant en 2016.

Esprit caustique, facétieux, amateur de controverses : c'est le style que l'on connaît à Gevorg Emin-Teryan, quarante-quatre ans, et Oragir.news a fait sien l'héritage d'une tradition littéraire jadis florissante qui semble s'être évanouie dès le XX^e^ siècle en Arménie, celle de la satire politique. La parodie bouscule, dénonce, fait rire et le rire fait mouche. En mai 2026, Oragir.news fête son 5e anniversaire. Gevorg Emin-Teryan répond aux messages de félicitations sur *Facebook-Meta* : « *Je pensais avoir offensé tout le monde en Arménie, mais il s'avère qu'il y a encore beaucoup de monde qui nous suit.* »

Il précise : « Oragir.news *n'a aucun lien avec le "*plan*" russe visant à renverser Pachinian. Oragir.news ne reçoit aucune subvention de fondations occidentales ou russes.* »

Quelle est l'influence d'*Oragir.news* ?

« *Notre audience en ligne est nombreuse en Arménie et hors d'Arménie. Regardons nos compteurs de fréquentation : ils affichent jusqu'à 341 000 vues ce jour selon les pages, et là 350 000. Auxquels s'ajoutent 185 000 followers sur* Facebook-Meta, *et 80 000 sur* Instagram. *Entre mai et juin derniers, en période électorale, on comptabilisait jusqu'à 1 510 000 vues quotidiennes. Le jour du scrutin, leur nombre a atteint 2 515 949* ».

« *La liberté de parole, la liberté de la presse sont essentielles. Elles contribuent au développement d'un pays, l'Arménie ne peut s'en passer. Je conviens que sous Pachinian, la presse est plus libre – il n'y a plus de violences physiques, de menaces de mort. Mais des menaces plus masquées influent sur la vitalité médiatique, le débat public, quand les poursuites sont monnaie courante et nos finances mises à mal. La presse réellement indépendante est peu nombreuse. Elle doit pouvoir vivre.* »

Gevorg Emin-Teryan n'est-il pas un peu entêté ? Enclin à se mettre en danger ? À faire du champ médiatique un champ de bataille ? Combien coûte au quotidien la « *liberté de blâmer* » ? « *Il m'est arrivé de réfréner certains pamphlets, d'éviter de relancer les dés quand l'absurde d'une nouvelle mise en accusation m'y incite. Les amendes infligées vont de 200 000, 400 000 à 500 000 drams (*500, 1 000 à 1 250 euros environ*) pour chaque condamnation, qu'il s'agisse de Tigran Avinian ou Alen Simonian, mais les frais d'avocat à notre charge sont bien plus lourds. Les officiels, eux, bénéficient de services juridiques dédiés, c'est inégal. De plus, on nous communique tardivement le dossier d'accusation, le détail des infractions alléguées, quand la date de l'audience est proche, ce qui ne nous laisse que peu de temps pour préparer notre défense. Je tiens à assister en personne aux audiences. Il m'arrive aussi de saisir la justice pour préjudice quand on met en cause mon intégrité et mon nom.* »



D.R.

Gevorg Emin-Teryan a déjà fait face à plus de quarante procès liés à ses articles de presse ou à ses posts sur les réseaux sociaux - un record.

« Je pensais avoir offensé tout le monde en Arménie, mais il s'avère qu'il y a encore beaucoup qui nous suivent. »

L'affaire du « sapin de Noël »

L'affaire du « *sapin de Noël* » figure un cas emblématique. Le contexte : en Artsakh, le blocus de l'enclave vient de commencer, le corridor de Latchine est fermé. À Erevan, on dresse un sapin de Noël géant sur la place de la République pour célébrer les fêtes de fin d'année.

Un son et lumière qui semble inviter à une joie superflue ceux qui se demandent si l'arbre festif cache la forêt des menaces qui pèsent sur Stepanakert. Dans une brève publication Facebook sur sa page personnelle – elle compte 10 000 followers, Gevorg Emin-Teryan conclut : « *En signe de protestation, il faudrait brûler l'arbre de Noël* ». Il est convoqué pour un interrogatoire de police. Quelles sont ses intentions, ses contacts politiques ? Il fait l'objet d'une enquête pénale engagée pour « *incitation à la violence* ». Celle-ci est assortie d'une interdiction de sortie du territoire. La tribune conduit au tribunal. Le 20 décembre 2022, l'Union des journalistes publie un communiqué sous la plume de Satenik Seyranian, sa présidente : « *L'Union des journalistes d'Arménie exprime sa profonde inquiétude et son indignation face à la nouvelle vague de poursuites politiques contre les journalistes d'opposition en ces temps tragiques. Depuis une semaine, des éco-provocateurs azerbaïdjanais ont bloqué la seule route reliant l'Artsakh à l'Arménie. Il y a quelques jours, nous avons appris que Gevorg Emin-Teryan, rédacteur en chef du site Oragir.news, était inculpé en vertu de l'article 329, paragraphe 2, alinéa 3 du Code pénal arménien, à savoir :* "Discours public visant à inciter ou à propager la haine, la discrimination, l'intolérance ou l'inimitié fondées sur l'origine nationale, ethnique ou sociale, la religion, les opinions politiques ou autres, ou d'autres circonstances de nature personnelle ou sociale, ainsi que la diffusion de matériel ou d'objets à cette fin au moyen des technologies de communication". *Ces éléments constituent le fondement de l'ouverture d'une procédure pénale et du dépôt d'une plainte. L'accusation portait sur une publication Facebook du rédacteur en chef du site d'information, à savoir :* "En signe de protestation, il faudrait brûler le sapin de Noël public". *Il est clair que le* "sapin de Noël" *ne désigne ni une personne, ni un groupe de personnes, ni une origine raciale, nationale, ethnique ou sociale.* »



D.R.

Oragir. Colorie toi-même !

Absurdité juridique

« *Mon post à peine publié, les forces de police encerclent l'arbre de Noël. La justice s'empare du sujet, les droits du sapin de Noël seront protégés. C'est un exemple flagrant d'absurdité juridique* », commente Gevorg Emin-Teryan. Le dénouement : en juillet 2023, les enquêteurs ayant déposé leurs conclusions, le parquet prononce l'abandon des poursuites et le classement sans suite du contentieux. Et de l'infraction alléguée (passible d'une peine de 1 à 4 ans d'emprisonnement). L'hypothèse selon laquelle une simple injonction drolatique pourrait déclencher une flambée de colère est peu convaincante. Aucune menace n'a été constatée. Aucun groupe séditieux issu des milliers de followers de son auteur n'a fomenté d'opération punitive à l'encontre de l'arbre artificiel, dont l'étoile a brillé jusqu'à janvier 2023 au centre d'Erevan, sans qu'il soit besoin d'en éloigner les enfants par mesure de sécurité. Il semble que les lecteurs distinguent sans mal paroles métaphoriques et appel à la violence. Le cas Gevorg Emin-Teryan confirme que l'on peut rire de tout, « *mais pas avec tout le monde.* » ■

Myriam Gaume


PHOTOLUX

2022-2023. La fumeuse affaire du sapin de Noël.